



email : tcrcgtrenault@wanadoo.fr

TCR

tél : 01.76.85.12.52

www.infos-cgt-technocentre.com

CTA

tél : 02.32.77.63.21

Bonne Année 2016

Tract n°1 - mardi 12 janvier 2016

Le syndicat CGT Renault Guyancourt, ses élus et ses militants vous souhaitent une bonne année 2016

Après une année 2015 marquée par de nombreux événements contre la démocratie, nos valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, contre nos acquis sociaux, l'année 2016 s'annonce comme explosive sur ces sujets. Nos gouvernants, le MEDEF, la direction de Renault n'a qu'un seul objectif : faire exploser tout ce qui fait nos droits et nos acquis.



2016, explosive sur nos libertés fondamentales

Après prorogation de l'état d'urgence pour 3 mois, le gouvernement souhaite inscrire celui-ci dans la constitution. Il sera donc impossible de le juger anticonstitutionnel. Or a-t-on besoin d'un état d'urgence permanent pour mener des enquêtes ? A-t-on besoin d'un état d'urgence pour assurer la sécurité des citoyens au quotidien ? Non ! Le pays a besoin de moyens humains dans les services de sécurité et de la justice. Ce n'est pas le précédent Président de la République, en réduisant de 13000 postes les effectifs de la police et de la gendarmerie, et le gouvernement actuel, en les réduisant de 2000 postes supplémentaires (soit 6% des effectifs), oeuvrent dans ce sens. **Avec un budget de la justice française de 61 euros par habitant, contre 114 euros pour l'Allemagne, Sommes-nous en mesure de mener les actions nécessaires ? Rapportée au PIB, en 2014 la France était 37ème sur 45.** L'état d'urgence a un avantage pour nos dirigeants. Il permet de choisir les rassemblements autorisés ou d'assigner à résidence, de façon arbitraire, toutes personnes qui aurait un avis divergeant. Ce fût le cas avec l'assignation de militants écologistes lors de la COP21...

Vous souhaitez en savoir plus sur les sujets de ce tract utilisez ce QR CODE ou RDV sur notre site Internet.



2016, explosive sur le droit du travail

Notre gouvernement et le MEDEF ont clairement la volonté de défaire notre code du travail. Né en 1910, il a été remanié en 1973 et 2008. Mais c'est quoi le code du travail ? Il s'agit du recueil de tous les textes de lois et les règlements de la législation française pour une meilleure synthèse de ceux-ci. A chaque fois qu'une nouvelle loi est votée, comme les lois Macron et Rebsamen en 2015, le code du travail évolue. Dans le cadre de ces dernières, qui autorisent le travail du dimanche pour certains commerces ou qui instaurent des dérogations sur les instances représentatives du personnel, le code du travail a pris 9 pages de plus et des règles spécifiques pour certaines entreprises

Quand on parle de simplification, on peut l'aborder différemment. Soit on réorganise le document en espérant que sa compréhension soit meilleure, soit on simplifie la loi du travail.

Pour le patronat, la simplification passe par la suppression des droits des travailleurs par la création d'un contrat unique dit de « chantier » ou par le retour à la durée du travail internationale (OIT) de 48h. Le contrat de chantier c'est le retour vers le principe des travailleurs journaliers. Pour la semaine de 48h, il s'agit de revenir à la situation d'avant 1936. Le progrès social est-il un recul de 80 ans ?

Pour la CGT, la simplification doit passer par la suppression de toutes les dérogations et l'application d'un droit unique et commun pour tous les salariés. Dans ce cas, inutile de rechercher dans les textes si telle ou telle dérogation s'applique pour telle ou telle société ou activité.

- Un contrat de travail unique : le CDI.
- Une durée de travail légale unique : 35 heures voire 32h
- ...



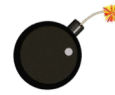
2016, explosive sur la convention collective

Toujours dans sa volonté de moderniser le monde du travail le MEDEF, aidé par le gouvernement, veut engager des négociations pour réviser les conventions collectives. Pour la métallurgie, dont nous dépendons, il existe 76 conventions territoriales. Pour nous au Technocentre, nous sommes concernés par la convention collective des ETAM de la région parisienne et la convention collective nationale des ingénieurs et cadres de la métallurgie.

La volonté du MEDEF est de faire table rase de nos droits. En ligne de mire, le temps de travail, la prime d'ancienneté, les indemnités de déplacement, etc.

La CGT est pour une nouvelle convention collective, unique pour tous les travailleurs de la métallurgie et basée sur les dispositions les plus avantageuses des conventions actuelles.

<http://www.ftm.cgt.fr/rubrique.php?IDrub=27&Dsousrubrique=125>



2016, explosive sur le droit syndical

Par la loi Rebsamen, votée en 2015, le gouvernement, à la demande du MEDEF, a souhaité simplifier la représentation du personnel et les négociations d'accords

Les accords seront regroupés en 3 négociations :

- Négociations annuelles sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise
- Négociations Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie au travail.
- GPEC

Suppression des consultations du CE ou du CCE. Jusqu'en 2015 17 consultations des instances étaient obligatoires. Dorénavant Seul 3 restent obligatoires.

- Orientations stratégiques de l'entreprise et leurs conséquences
- Situation économique et financière
- Politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi

Ne plus dialoguer, est-ce un progrès ?



2016, explosive sur nos salaires

Lors de la rencontre annuelle de délégués centraux CGT avec La Direction Générale, celle-ci a confirmé qu'elle **refuse de s'inscrire dans une logique de maintien du pouvoir d'achat et confirme qu'elle est sortie de la logique des Augmentation Générale de Salaire (AGS)**. Ceci a été possible grâce à l'accord compétitivité signé par la CGC, la CFDT et FO

La négociation d'un nouvel accord compétitivité, pour 2017 et les années suivantes, risque d'être vite bouclée. L'accord de 2013 vous a serré la ceinture, le suivant la serrera encore plus fort.

La CGT est pour des AGS pour tous, ouvriers, techniciens, ingénieurs et cadres, assurant une compensation du pouvoir d'achat. La CGT défend une grille de salaire unique pour toutes les catégories basée sur la reconnaissance des diplômes et de l'expérience.

La direction défend la mise en concurrence de chacun, et la rémunération au poste occupé par la mise en place du Job Grading. Cette volonté met en avant les objectifs individuels matérialisés par **les indicateurs pastèques et le camouflage des erreurs** préjudiciable à la qualité de nos produits. Le projet JFC est, encore aujourd'hui, la parfaite démonstration de la nocivité de cette individualisation.

L'année 2016 sera une année importante pour nous salariés de toutes les catégories. Face aux attaques sur nos droits un rapport de force doit se bâtir pour que les salariés obtiennent de nouveaux droits et acquis. Sans notre travail les actionnaires n'ont rien. Sans les actionnaires nous pourrions toujours travailler.

Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas à déjà perdu. Bertold Brecht

Bonne année 2016 à tous